

COMMUNIQUE

Programme National d'Optimisation de la Trésorerie de la République du Congo (PNOT).

Dans le cadre de sa Stratégie de gestion de la Dette publique à Moyen-Terme (SDMT), la République du Congo a mis en place un Programme National d'Optimisation de la Trésorerie (PNOT), qui sera exécuté dans les prochains jours, avec le concours de la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC). Celle-ci s'inscrit dans le cadre du programme de Facilité Elargie de Crédit du Congo avec le Fonds Monétaire International (FMI), et permettra d'assurer un allongement des maturités de la dette domestique.

Le PNOT consiste en une opération de gestion proactive et volontaire de la dette publique intérieure du Congo, visant à l'échange anticipé des Bons du Trésor Assimilables (BTA) et des Obligations du Trésor Assimilables (OTA) détenus par les établissements financiers qui décideront de participer à l'opération. Le PNOT permettra d'allonger la maturité moyenne de la dette publique du Congo, d'augmenter les marges de manœuvre budgétaires à court et moyen terme, et contribuera à augmenter la liquidité sur le marché régional des titres publics pour l'ensemble des émetteurs de la CEMAC. Cette opération sera en effet bénéfique pour le bilan des banques et le dynamisme du financement domestique.

A fin septembre 2024, l'encours des BTA et des OTA du Congo s'élevait à 2 314 milliards FCFA, pour une maturité moyenne de 3 ans, et dont 62.7% (soit 1 451 milliards FCFA) s'amortissant d'ici à fin 2026. Fort de ce constat, et conformément aux meilleures pratiques de gestion proactive de la dette publique, le PNOT vise au refinancement sur des maturités jusqu'à 10 ans (2034) du portefeuille existant des titres publics congolais, au travers d'une opération d'échange volontaire, ouverte à l'ensemble des établissements financiers détenant ces titres. Ces derniers disposeront d'une optionnalité dans le choix des maturités des nouveaux titres, afin d'opter pour un nouveau portefeuille adapté à leurs préférences et caractéristiques bilantielles.

Compte tenu des forts bénéfices attendus de l'opération, la BEAC a marqué son soutien pour la mise en œuvre du PNOT et envisage d'y concourir en apportant ses


propres titres (BTA) à l'offre d'échange. Par ailleurs, au regard des engagements crédibles pris par la République du Congo pour l'apurement de ses arriérés domestiques – en particulier depuis le décret n°2023-1579 en date du 19 septembre 2023 – et conformément à la réglementation en vigueur, la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC) a accordé une pondération à hauteur de 0% des nouveaux titres publics qui seront émis dans le cadre du PNOT. Cette décision permettra de libérer du capital réglementaire pour les établissements bancaires participants, avec des externalités positives pour l'ensemble des émetteurs de la CEMAC, bénéficiant d'une liquidité accrue sur le marché primaire.

Le PNOT est une initiative de la République du Congo saluée par la BEAC et qui s'inscrit dans la saine gestion de ses finances publiques et de sa dette intérieure, reposant sur une concertation avec l'ensemble des acteurs du marché, et contribuant à son bon fonctionnement.

L'ensemble des établissements financiers est invité à prendre contact avec le Ministère de l'Economie et Finances pour échanger sur les modalités de mise en œuvre de l'opération.

Fait à Brazzaville, le 14 OCT. 2024

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,


Jean-Baptiste ONDAYE

